Éditorial

L'Italie, à son tour, se vide de son sang

Élisabeth Eckert
Rubrique Économie

Quels qu'en soient les responsables – et Dieu sait qu'ils sont nombreux –, l'exode massif des jeunes est un crime pour non-assistance à pays en danger. Depuis la crise financière de 2008, la Grèce a vécu une véritable hémorragie de ses forces vives les mieux formées, faute d'horizon professionnel. Avec près d'un jeune sur deux au chômage, le pays a vu s'exiler 427 000 personnes dont plus du tiers n'avait pas 30 ans. Les raisons en sont claires: la dégradation des conditions de travail et la faiblesse des salaires, certes, mais aussi un dégoût envers un État défaillant et clientéliste.

«L'exode massif des jeunes est un crime pour non-assistance à pays en danger. L'Italie et la Grèce se voient durablement saignées de leurs pépites, leurs cerveaux»

En observant le nouvel exode des Italiens – dont le nombre d'arrivants en Suisse a quadruplé en dix ans –, on pourrait presque faire un copier-coller des critiques grecques. Pour ces immigrés des années 2010, l'espoir d'un futur, pour eux, mais surtout pour leurs enfants, a abandonné la Péninsule transalpine, du Nord au Sud. Là aussi, démontre l'historien des migrations Toni Ricciardi, «les nouveaux arrivants ont entre 25 et 30 ans et plus de la moitié est diplômée». Là également, les chiffres sont effarants. Selon la Banque d'Italie, près de 150 000 personnes quittent chaque année le pays, dont près d'un quart de jeunes diplômés.

Ces deux États sont certes des terres d'émigration historiques. Mais, contrairement aux vagues précédentes, on n'entend plus chez ces milléniums ce désir de rentrer au plus vite. Certains – des cinquantenaires surtout – l'ont fait, mais, outre de ne pas trouver d'emploi, ils n'ont plus supporté ce qu'ils appellent «le système» où le népotisme et la corruption empêchent encore et toujours l'émergence d'une société moderne où la méritocratie aurait toutes ses chances. Dès lors, ce désespoir est en train de saigner l'Italie comme la Grèce de leurs pépites, leurs cerveaux. Et cela, c'est infiniment plus grave et durable qu'une crise économique, fût-elle aussi dévastatrice que celle de 2008 –, appelée, elle, à se résorber. **Page 17**

Bénédicte L'eau du Léman est propre

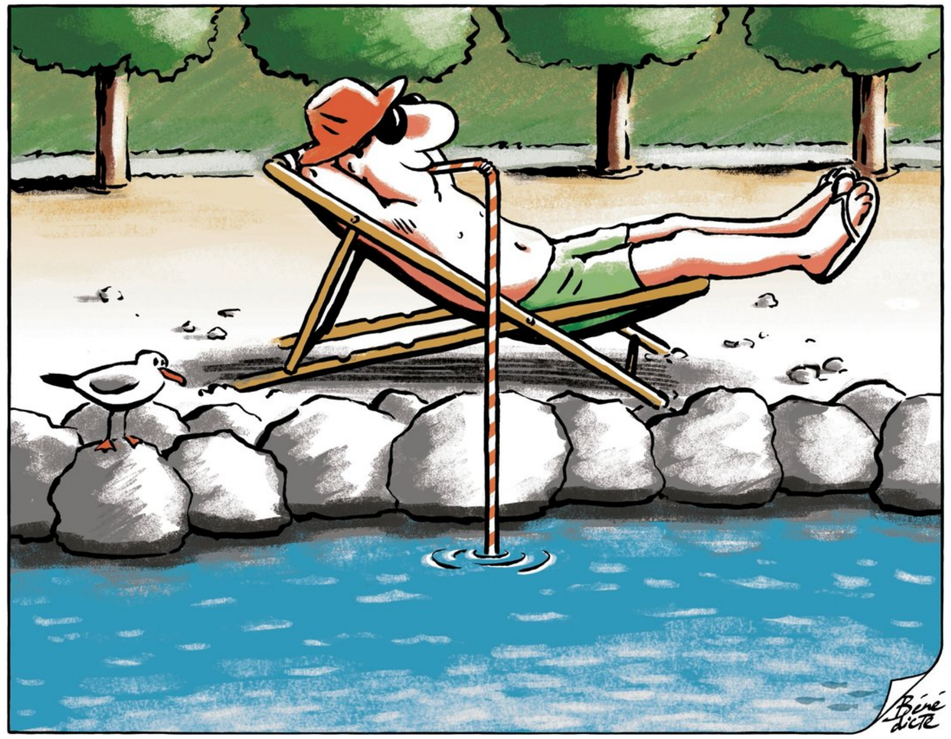

Réflexions

Pourquoi s'attaquer aux petits dealers de Lausanne?

L'invité

Claude Calame
Prof. hon. UNIL, directeur d'études à l'EHESS, Paris

Assurément, les films que Fernand Melgar a consacrés au sort que ce canton réserve aux réfugié-es et migrant-es forcent l'admiration. Assurément, on comprend les craintes des parents d'adolescents dans un quartier fréquenté jour et nuit par des petits vendeurs de drogue. Néanmoins, les démarches médiatiques successives lancées par l'auteur de «La forteresse» sur le deal de rue à Lausanne sont pour le moins inopportunes.

En dénonçant les petits dealers de manière globale, Melgar livre à la vindicte de la population une catégorie de personnes en situation précaire. En faisant circuler des photographies très partiales, il les enferme dans un profil ethnique qui prête à tous les amalgames racistes. Et en accusant la Municipalité de Lausanne d'inaction sinon d'homicide par négligence, il la désigne comme pénalement responsable d'une situation à laquelle sont confrontées toutes les grandes villes, en particulier en Suisse.

D'une part, Melgar veut ignorer que nombreux sont les petits vendeurs de stupéfiants qui s'engageraient dans d'autres activités si on leur accordait le libre accès au marché du travail. D'autre part, il tait le fait que depuis plusieurs années, la Municipalité de Lausanne s'est engagée dans une politique active de contrôle et de harcèlement des dealers, une politique qui se traduit parfois par des violences policières. Et surtout, il ignore que cette action répressive n'est que l'un des volets de la politique dite des quatre piliers conduite par la Ville en la matière: soit, selon la loi fédérale sur les stupéfiants, prévention, thérapie et réinsertion, réduction des risques, contrôle et répression.

À l'évidence, la présence dans certaines rues de la ville de petits vendeurs, en général africains, n'est qu'un épiphénomène de la consommation occasionnelle ou addictive de stupéfiants. Le problème tient à celles et ceux qui sont les protagonistes principaux de ce marché, consommatrices et consommateurs d'une part, résidents régulièrement en Suisse; grands réseaux mafieux d'autre part, dont les acteurs trouvent dans le pays de nombreux moyens pour échapper à la faible lutte contre le blanchiment de l'argent sale.

«Une situation à laquelle sont confrontées toutes les grandes villes, en particulier en Suisse»

Par ses dénonciations stigmatisantes, Melgar encourage la politique de répression et d'expulsion qui frappe dans ce canton tous les exilés, hommes, femmes et enfants, dont le statut n'est pas reconnu. Gestes aussi intempestifs que politiquement irresponsables, ces prises de position rappellent l'hystérie médiatique et politique qui a entouré naguère la «scène du Letten» à Zurich (avec pour conséquence l'introduction des mesures de contrainte); elles sollicitent les discours musclés, sinon racistes, de l'UDC et de ses alliés.

Ne l'oublions pas, la présence à vrai dire discrète de vendeurs de stupéfiants dans nos rues nous renvoie en définitive à nous-mêmes, à ce que nous sommes devenus dans ce monde intentionnellement livré à la consommation addictive de toute chose, à la marchandisation étendue des relations sociales et à l'individualisme de la concurrence et de la compétitivité.

Le deal de rue, ou quand la fiction devient réalité

L'invité

Jean-Pierre Grin
Conseiller national UDC

Monsieur Fernand Melgar est une star véhémente du cinéma romand, défenseur diplômé de la lutte en faveur des réfugiés. Il est considéré comme le réalisateur de la gauche de la gauche, avec des films militants comme «Vol spécial», «L'abri» et «La forteresse».

Il est accusé par la droite d'angélisme irresponsable et, personnellement, j'avais déposé une question au Conseil national, demandant si le Conseil fédéral collaborait avec le cinéaste. Madame Simonetta Sommaruga m'avait répondu par la négative.

Et voilà que lui-même, et sa famille, sont confrontés personnellement aux divers problèmes de la drogue engendrés par des dealers de rue migrants. Il dénonce, avec virulence et photos à l'appui, sur les réseaux sociaux, des faits réels se passant tout près d'une école lausannoise.

Il a raison, ce trafic illicite est dangereux pour notre jeunesse, il doit être combattu et dénoncé à l'autorité. Monsieur Melgar, vous venez d'ouvrir les yeux sur une des réalités de la migration et de ses dérives. Mais je vous le concède, toutes les personnes qui viennent chez nous pour demander l'asile politique ou économique ne sont pas des dealers.

Suite à votre action, vous recevez des félicitations de tous bords politiques, mais aussi des menaces qui viennent de la gauche dure. Ces faits démontrent clairement que, lorsque l'on n'est pas confronté directement à un problème, il y a un certain angélisme chez l'être humain. Mais quand le problème nous touche vraiment, cela peut faire changer notre vision des choses.

Comme il est justement affirmé dans le débat, la balle est dans le camp des politiques. Il ne faut pas fermer les yeux et dire que les autorités ne peuvent rien faire contre le deal de rue, mais empoigner le problème de manière concrète et volontaire. Car si une autorité, qui en plus est en charge de la Police, se montre impuissante, notre démocratie est bien mal gérée et surtout mise en danger.

«La balle est dans le camp des politiques. Il ne faut pas fermer les yeux et dire que les autorités ne peuvent rien faire contre le deal de rue, mais empoigner le problème de manière concrète et volontaire»

Sous la pression d'habitants en colère face au laisser-faire en matière de trafic de drogue, l'autorité lausannoise réagit enfin et annonce davantage de policiers dans les rues à problèmes. Cette décision aura certes un effet dissuasif, mais pour vraiment stopper ce phénomène, une modification de la loi fédérale sur les stupéfiants ordonnant la tolérance zéro est nécessaire.

Monsieur Melgar, nous ne vous demandons pas de défendre toutes les idées de la droite, mais nous vous soutenons pour les actes que vous avez dénoncés.

Vaud

Le Conseil d'État donne sa «vision» fiscale

L'Exécutif a concocté un panier garni autour de la baisse d'impôts pour les contribuables physiques en 2020. Mais les communes ne s'y retrouvent pas

L'essentiel

- **Impôts** Pressé de toutes parts, le gouvernement propose une baisse du point
- **Négociations** Entre l'État et les communes, les discussions vont être serrées
- **Initiative** L'UDC veut plus de baisse d'impôts

Renaud Bournoud

Le Conseil d'État devait reprendre la main dans le domaine fiscal. Ces derniers temps, les demandes parlementaires touchant les impôts ont fleuri. À cela s'ajoutent les engueulades Canton-communes au sujet des compensations financières dues à l'anticipation de la RIE III. Et comme samedi Bavois accueille la Journée des communes vaudoises, il y avait une certaine urgence pour le gouvernement à essayer de calmer les esprits.

Mercredi, le Conseil d'État *in corpore* (Cesla Amarelle était excusée) a donc présenté «Stratégie fiscale 2022». Effet d'annonce assuré: l'Exécutif propose de baisser le coefficient cantonal d'impôts de 0,5 point. Mais pas avant 2020. Le Conseil d'État, à majorité de gauche, prend aussi à son compte l'initiative de la droite pour relever le plafond de la déduction des primes d'assurance-maladie. Quant aux familles, elles pourront mieux déduire leurs frais de garde.

Au rayon des relations compliquées avec les communes, tout reste à faire. Elles veulent des compensations pour les pertes fiscales générées par l'anticipation, dès 2019, de la RIE III. Le Conseil d'État se dit désormais prêt à négocier «dès la semaine prochaine». C'est le seul volet où aucun chiffre n'a été avancé. Par la voix de Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, le gouvernement propose de faire un pas de côté: «L'idée est de concrétiser rapidement le postulat Didier Lohri, qui demande une modification du financement des soins à domicile.»

Pour le reste, l'Exécutif avance une nuée de mesures qui n'ont pas grand-chose à voir avec la fiscalité. Elles sont saupoudrées sur un large spectre de politiques publiques. C'est probablement ce que le Conseil d'État appelle «impulsion». Il est question d'une augmentation du salaire minimum brut dans l'Administration cantonale à 52 000 francs, et aussi de quelques millions pour la jeunesse, le climat ou les transports publics.

«Il s'agit de la concrétisation fiscale du programme de législature», a précisé la présidente du collège, Nuria Gorrite. Le gouvernement a bien compris que la bonne santé financière du Canton réveille les appétits. Les huit derniers exercices comptables se sont soldés, en moyenne, par 700 millions d'excédents, avant les écritures de bouclement. «Nous estimons que le Conseil d'État doit dépasser les demandes sectorielles, a poursuivi Nuria Gorrite. Nous devons avoir une vision globale et cohérente.»

«In corpore»
À l'exception de Cesla Amarelle, excusée, le gouvernement était au complet pour annoncer la baisse d'impôts.
ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

Mesures

Les mesures fiscales: baisse du coefficient cantonal d'impôt (154,5 points) de 0,5 pt en 2020, 2021 et 2022: effet 49,5 millions. Hausse de 1000 fr. de la déduction maximale pour frais de garde (actuellement 7100 fr. par enfant): effet 3 millions. Application de l'initiative «Baisse d'impôts» qui élève de 800 fr. la déduction pour primes d'assurance-maladie: effet 40 millions. Soit une diminution pérenne de recettes fiscales de 92,5 millions à terme, en 2022.

Mesures pérennes: prolongation graduelle du congé paternité dans l'Administration cantonale à 20 jours en 2022. Hausse du salaire annuel minimum brut dans l'Administration cantonale (CHUV compris) à 52 000 fr. dès 2020. Soit un montant total à terme de 3,6 millions.

Mesures ponctuelles: 5 millions pour la protection de la jeunesse. 10 millions pour un fonds pour l'énergie. 10 millions pour des mesures pour le climat, la biodiversité et les ressources naturelles. 10 millions pour les transports publics. 10 millions pour la transition numérique dans les écoles et 5 millions pour la prévention de la radicalisation. Total de ces mesures: 50 millions.

La droite est contente

Cette «stratégie fiscale» plaît à droite. Les Jeunes PLR parlent de «victoire» avec l'application de leur initiative sur la déduction des primes d'assurance-maladie. Les Vert'libéraux et le PLR se félicitent, eux, de la baisse de l'imposition des personnes physiques. Mais les libéraux-radicaux expriment tout de même une inquiétude «face au mélange des genres entre mesures fiscales et nouvelles charges». Quant à l'UDC qui souhaite une baisse de 3 points d'impôt dès 2019, elle a annoncé à la RTS qu'une initiative serait lancée. Les partis de la gauche gouvernementale disent aussi trouver leur compte dans ce fourre-tout. Les Verts «saluent le renforcement des mesures en matière de biodiversité, d'énergie, de climat, de protection des sols et en faveur des familles». Le PS, lui, souligne que ce plan s'inscrit dans «la recherche des rapports de force gauche-droite et Canton-communes».

«Il n'y a rien de concret pour les communes»

● «Le Conseil d'État ne présente rien de concret pour les communes, il nous dit juste qu'il est prêt à négocier, relève Maurice Mischler, membre du comité de l'Union des communes vaudoise (UCV), syndic d'Épalinges et député Vert. Nous voulons du concret, nous devons faire nos budgets communaux cet été.»

Le vice-président de l'UCV, Dominique Dafflon, parle, lui, «enfumage»: «Maintenant, je m'attends au pire, Monsieur Broulis va nous dire qu'il n'a plus d'argent puisqu'il baisse les impôts cantonaux. Ce que les communes demandent c'est 50 millions par année.»

Il fait référence à la motion Mischler que la Commission des finances du Grand Conseil a acceptée à l'unanimité. Celle-ci demande au Canton de compenser les pertes dues à sa volonté d'anticipation de la RIE III, dès 2019. Sans la réforme fédérale, les pertes sont plus conséquentes que prévu, car il n'y a pas de compensations financières de Berne et les statuts spéciaux des multinationales sont maintenus.

Les communes cherchent à négocier avec le Conseil d'État depuis des mois. Elles craignent de devoir augmenter leurs impôts sans cette aide du Canton. Jusqu'à maintenant, les rencontres ont été houleuses. L'État n'était pas prêt à délier sa bourse pour les communes. Mis sous pression, le gouvernement a annoncé mercredi l'ouverture d'une plateforme Canton-communes.

«Le Conseil d'État laisse une porte ouverte, c'est bien, mais on demandait à négocier depuis septembre dernier», rappelle Gianni Saitta, conseiller en stratégie et gestion financières publiques à l'UCV.

Les conseillers d'État ont pour habitude de répéter que le problème n'est pas de donner de l'argent aux communes mais comment on le répartit entre elles. «Nous avons déjà proposé de répartir les 50 millions de la motion Mischler en fonction des pertes effectives dues à la baisse du taux», rétorque Gianni Saitta.

À l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) on fait le même constat qu'à l'UCV. «Pour l'instant, il n'y a rien de concret», note, la présidente Josephine Byrne Garelli, députée PLR. Le Conseil d'État souhaite un rapport sur la santé financière des communes «pour avoir de vrais chiffres». «S'il est fait objectivement, cela peut être un très bon outil pour négocier», pense la présidente de l'AdCV. Mais les communes restent échaudées par le rapport que le Canton avait fait faire il y a deux ans et qui comportait de gros biais, selon elles.

Syndic de Bassins et député Vert, Didier Lohri est l'auteur d'un postulat sur les soins à domicile auquel Pierre-Yves Maillard propose de recourir pour aider financièrement les communes. «Je suis content qu'il y ait une réflexion à ce sujet, se réjouit-il. Honnêtement, par effet mécanique, cela peut aider à absorber les charges liées à la facture sociale.» Mais aucune modalité n'a été avancée. Samedi à la Journée des communes vaudoises, il y aura peut-être un peu d'ambiance pour recevoir les représentants du Conseil d'État. **R.B.**